



MAIRIE D'HARDRICOURT

Hardricourt, le 23 mai 2024

Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton des MUREAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. L2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire à la Mairie le :

Jeudi 23 mai 2024 à 20 h 00

Salle de réunion du Conseil Municipal à la Mairie

Ordre du jour :

Communications diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 avril 2024
2. Subvention 2024/2025
3. Subvention Exceptionnelle Compagnie d'Arc
4. Subvention Carte Imagin'R
5. Demande de dérogation pour l'organisation du temps scolaire à 4 jours
6. Adhésion de la Commune de Crespières au Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine
7. Divers

Le Maire d'HARDRICOURT



Yann SCOTTE